GROUPE	2	5	HERBICIDE

CONQUEST[MD]
Herbicide pour mélange en réservoir

POUR LES CULTURES DE SOYA

EN VENTE POUR L'UTILISATION DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT

USAGE AGRICOLE

NE PAS VENDRE SÉPARÉMENT LES SACHETS SOLUBLES INDIVIDUELS
CETTE POCHETTE TRAITERA 2 HA.

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT DE L'EMPLOI DE CE PRODUIT
ET METTANT EN DANGER DES PERSONNES OU DES BIENS,
TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX
GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

Pour les renseignements concernant cet herbicide pour mélange en réservoir, contacter:

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
5e étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
1-877-371-2273

CET EMBALLAGE CONTIENT :

Herbicide CONQUEST A pour mélange en réservoir:
Bayer CropScience, Inc. 2 x 567 g
Suite 100
3131-114th Avenue S.E.
Calgary, Alberta T2Z 3X2

GARANTIE: Métribuzine 75%
No. D'ENREGISTREMENT 24406 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Herbicide CONQUEST B pour mélange en réservoir:
BASF Canada Inc. 214 g
100 Milverton Drive, 5e étage
Mississauga, Ontario L5R 4H1

GARANTIE: Imazéthapyr 70%
Avertissement, contient l'allergène sulfites
No. D'ENREGISTREMENT 24407 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONQUEST[MD] est une marque déposée de BASF Corporation, utilisée par BASF Canada Inc. en vertu d'une autorisation.

PRÉCAUTIONS POUR L'HERBICIDE CONQUEST POUR MÉLANGE EN RÉSERVOIR

PEUT ÊTRE NOCIF SI INGÉRÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Ne pas ingérer ou inhaler. Utiliser dans un endroit bien aéré seulement.
3. Irrite les yeux. Peut irriter la peau. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
4. Bien se laver les mains à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes. Se doucher immédiatement après le travail.
5. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, un chapeau et des bottes de caoutchouc lors de toute activité. Porter les vêtements mentionnés précédemment, des lunettes protectrices ou un masque facial, des gants résistants aux produits chimiques (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile) et un tablier au moment du mélange/remplissage, de la réparation d'équipement et du nettoyage ou lors de la manipulation du produit.
6. Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer et, le plus tôt possible, bien se laver et enfiler des vêtements propres.
7. Si le produit pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.
8. Entreposer à part tous les vêtements de protection et les laver séparément des vêtements de tous les jours. Laver vos vêtements à l'eau chaude et au détergent avant de les porter de nouveau. Porter des vêtements frais lavés tous les jours.
9. Ne pas contaminer l'eau domestique ou l'eau d'irrigation, les lacs, les ruisseaux ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement et de l'élimination.
10. Ne pas appliquer si on craint l'érosion ou l'écoulement du produit.
11. Ne pas contaminer la nourriture ou les produits de pâture lors de l'entreposage et de l'élimination.
12. Ne pas laisser dériver la pulvérisation vers des plantes adjacentes que l'on ne veut pas éliminer.
13. Ne pas dépasser la dose recommandée sur cette étiquette. Un traitement non uniforme telle qu'une largeur d'application favorisant le recoupement des jets, une vitesse variable du tracteur, la pulvérisation en tournant, etc. peuvent causer des dommages aux cultures et augmenter les risques de dommage aux cultures suivantes. Ne pas employer sur d'autres cultures cultivées pour l'alimentation pour humains ou pour animaux à moins que celles-ci soient spécifiées sur la présente étiquette. Respecter minutieusement les directives.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les plantes aquatiques et terrestres. Observer les zones tampons spécifiées à la section Mode d'emploi.

La métribuzine possède des caractéristiques qui peuvent résulter en une contamination de la nappe phréatique, en particulier dans les zones où les sols sont perméables (p. ex. les sols sableux) ou la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des zones traitées, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et conditions propices au ruissellement, il y a notamment les pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu ou mal drainé (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou à faible teneur en matières organiques comme l'argile).

Il faut éviter d'épandre ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des zones aquatiques en raison du ruissellement peut être réduite par une bande de végétation entre la zone traitée et la bordure de l'étendue d'eau.

PREMIERS SOINS POUR L'HERBICIDE CONQUEST POUR MÉLANGE EN RÉSERVOIR

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

L'herbicide CONQUEST pour mélange en réservoir doit être expédié et entreposé à part des autres pesticides afin d'éviter la contamination croisée.

Entreposer dans un endroit frais et sec, loin des enfants, des animaux, des produits destinés à la consommation humaine ou animale et des fertilisants. Garder tout produit superflu dans son contenant d'origine bien fermé. Garder au sec en tout temps. Protéger de la pluie. Éviter le gel. Ne pas contaminer l'eau, la nourriture ou les produits de pâture lors de l'entreposage et de l'élimination.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

L'équipement de pulvérisation doit être nettoyé soigneusement afin d'enlever tout résidu d'herbicide qui pourrait endommager les cultures suivantes à traiter. Vidanger toute la bouillie restant dans le réservoir du pulvérisateur sur une superficie non cultivée loin de toute source d'eau. Rincer le réservoir du pulvérisateur et le remplir avec en ajoutant un détergent très puissant à une dose de 250 mL par 100 L d'eau. Faire circuler la solution dans l'équipement pendant 5 minutes et la laisser s'échapper par la rampe du pulvérisateur. Répéter cette procédure deux fois. Remplir le réservoir avec de l'eau propre, la faire circuler pendant 5 minutes et la laisser s'échapper par la rampe. Nettoyer soigneusement la pompe et les filtres des buses. Enlever toute bouillie à l'extérieur du réservoir du pulvérisateur, des buses ou de la plate-forme du réservoir.

ÉLIMINATION

1. Rendre le contenant vide inutilisable.
2. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

DIRECTIVES D'UTILISATION SUR LE SOYA

NE PAS appliquer ce produit directement sur les habitats d'eau douce (incluant les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs, et les marécages) et les habitats estuariens et marins.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation, les approvisionnements en eau potable ou les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

NE PAS retourner sur les lieux et en interdire l'accès pendant les 12 heures suivant le traitement. **Exception :** Si le produit est injecté ou incorporé au sol, des travailleurs peuvent pénétrer dans l'aire traitée s'ils n'entrent pas en contact avec le produit pulvérisé.

Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls des manipulateurs portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans l'aire d'épandage pendant le traitement.

Pulvérisation sur de grandes cultures
NE PAS épandre le produit pendant les périodes de calme plat ou lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la classe moyenne définie par la American Society of Agricultural Engineers (ASAE).

NE PAS épandre ce produit par voie aérienne.

ZONES TAMPONS

Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le côté de la rampe sous le vent et la section la plus rapprochée d'habitats terrestres sensibles (incluant les herbages, les secteurs forestiers, les brise-vent, les boisés, les haies, les pâturages aménagés, les grands pâturages libres et la végétation arbustive), des habitats aquatiques (incluant les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs, et les marécages) et les habitats estuariens et marins.

Méthode d'application	La zone tampon (mètres) requis pour la protection de:		
	Habitat d'eau douce	Habitat estuarien/marin	Habitat terrestre
Pulvérisateur de champ	15	15	15
Pulvérisateur de champ (avec écrans protecteurs)	5	5	5
Pulvérisateur de champ (avec cônes)	10	10	10

Lorsqu'un mélange en réservoir est employé, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (plus sévère) pour les produits impliqués dans le mélange en réservoir.

GÉNÉRALITÉS

CONQUEST est un herbicide de mélange en réservoir qui peut être appliqué par incorporation en présemis ou en prélevée sur le soya. La méthode d'application dépend de la gamme de mauvaises herbes à supprimer et de la préférence de l'utilisateur. Les mauvaises herbes sensibles peuvent lever mais le plant présentera un état chétif puis mourra.

L'herbicide CONQUEST peut aussi être mélangé en réservoir avec Roundup Transorb liquide herbicide, Roundup original liquide herbicide ou l'herbicide liquide Roundup Weathermax avec la technologie Transorb 2 et appliqué avant ou après le semis (précédant l'émergence de la culture) comme application de surface dans le soya cultivé en travail réduit ou sans travail du sol.

HUMIDITÉ REQUISE

Comme c'est le cas pour la plupart des herbicides appliqués en prélevée, il faut de l'humidité pour activer le traitement par L'herbicide CONQUEST pour mélange en réservoir. Des précipitations humidifiant le sol sur 5 cm de profondeur sont requises moins de sept jours après l'application. On devrait avoir recours à un labour de surface (5 - 8 cm) pour supprimer les mauvaises herbes jusqu'à ce que le niveau de précipitations requis soit tombé.

CULTURES ALTERNÉES

SEULS le soya, le maïs cultivé, l'orge de printemps, le blé de printemps et le blé d'hiver peuvent être semés au cours de la saison qui suit une application de L'herbicide CONQUEST pour mélange en réservoir. Le blé d'hiver peut être semé 120 jours après la dernière application de L'herbicide CONQUEST pour mélange en réservoir. Effectuer un essai biologique en plein champ (un essai en bande cultivé jusqu'à la maturité) l'année AVANT de cultiver toute autre culture.

DIRECTIVES DE PRÉPARATION DU MÉLANGE

Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié ou aux trois-quarts d'eau. Ajouter le nombre de sacs solubles requis de l'herbicide CONQUEST pour mélange en réservoir en agitant la solution de pulvérisation pour s'assurer que le mélange est homogène. Seulement ouvrir l'enveloppe en papier et déposer les sacs solubles dans le réservoir. Si applicable, utiliser un récipient gradué afin d'ajouter la quantité requise de l'herbicide liquide Roundup Transorb, l'herbicide liquide Roundup original ou l'herbicide liquide Roundup Weathermax avec la technologie Transorb 2 et continuer l'agitation de la solution de pulvérisation. Compléter le remplissage du réservoir avec de l'eau.

TRAITEMENT PAR INCORPORATION EN PRÉSEMIS

L'incorporation doit être faite de façon à distribuer de l'herbicide CONQUEST pour mélange en réservoir également sur les 5 premiers centimètres de la surface du sol. L'incorporation peut se faire à l'aide de disques ou d'un cultivateur opéré à une vitesse de 8 à 12 km/h, à double passage, le second passage faisant angle avec le premier. Le cultivateur doit être doté de 3 à 4 rangées de dents décalées et espacées de moins de 15 cm et être suivi d'une herse ou d'une herse rotative afin de ne pas laisser d'endroits intacts.

NE PAS appliquer de l'herbicide CONQUEST pour mélange en réservoir ou l'herbicide PURSUIT en traitement par incorporation en présemis DEUX ANNÉES DE SUITE. Laisser passer au moins 2 ans entre les applications par incorporation en présemis.

TAUX D'APPLICATION :

CONQUEST A
- 567 g/ha
- 1,13 kg (2 sachets solubles) traite 2 hectares

CONQUEST B
- 107 g/ha
- un sachet soluble de 214 g traite 2 hectares

Utiliser 100 - 400 L d'eau par ha.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ET DES GRAMINÉES ANNUELLES

Les mauvaises herbes à feuilles larges :
- chénopode blanc
- amarante à racine rouge
- abutilon*

Les graminées annuelles :
- sétaire verte

*Certains plants d'abutilon germent plus profondément dans le sol et émergent tard, pouvant donc échapper au traitement.

TRAITEMENT EN PRÉ-LEVÉE

L'application en prélevée du l'herbicide CONQUEST pour mélange en réservoir doit être effectuée avant la levée des cultures et l'apparition des mauvaises herbes. Pour obtenir des résultats maximum, il faut assurer l'humidité adéquate du sol. On considère adéquate l'humidité qui atteint une profondeur de 5 cm. Si le sol n'a pas reçu l'humidité suffisante sept à dix jours après l'application de l'herbicide, on recommande de procéder à un léger sarclage entre les rangs de façon à supprimer toute mauvaise herbe qui aurait pu échapper au traitement.

TAUX D'APPLICATION :

CONQUEST A - 567 g/ha
- 1,13 kg (2 sachets solubles) traite 2 hectares

CONQUEST B - 107 g/ha
- un sachet soluble de 214 g traite 2 hectares

Utiliser 100 – 400 L d'eau par ha.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ET DES GRAMINÉES ANNUELLES

Les mauvaises herbes à feuilles larges :
- chénopode blanc
- amarante à racine rouge
- petite herbe à poux
- abutilon*
- morelle noire de l'Est
- renouée persicaire

Les graminées annuelles :
- sétaire verte

*Certains plants d'abutilon germent plus profondément dans le sol et émergent tard, pouvant donc échapper au traitement.

APPLICATION DE SURFACE AVANT OU APRÈS LE SEMIS (PRÉCÉDANT L'ÉMERGENCE DE LA CULTURE) POUR LE SOYA CULTIVÉ EN TRAVAIL RÉDUIT OU SANS TRAVAIL DU SOL LORS D'UN MÉLANGE EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE LIQUIDE ROUNDUP TRANSORB, L'HERBICIDE LIQUIDE ROUNDUP ORIGINAL OU L'HERBICIDE LIQUIDE ROUNDUP WEATHERMAX AVEC LA TECHNOLOGIE TRANSORB 2

Pour l'application de surface avant ou après le semis (précédant l'émergence de la culture), le mélange en réservoir de l'herbicide CONQUEST peut se faire avec l'herbicide liquide Roundup Transorb, l'herbicide liquide Roundup original ou l'herbicide liquide Roundup Weathermax avec la technologie Transorb 2 et être appliqué jusqu'à 30 jours avant le semis dans le soya cultivé en travail réduit ou sans travail du sol. Ce mélange en réservoir fournira un traitement de brûlage des mauvaises herbes émergées ainsi qu'un contrôle résiduel de certaines mauvaises herbes à feuilles larges et graminées nuisibles. Pour le contrôle du pissenlit, une dose de 2,5 L/ha de l'herbicide liquide Roundup Transorb ou l'herbicide liquide Roundup original, ou une dose de 1,67 L/ha de l'herbicide liquide Roundup Weathermax avec la technologie Transorb 2, doit être utilisée.

Lors de la saison d'application, seul le soya peut être semé dans un champ préparé de cette façon.

Consultez l'étiquette appropriée de Roundup pour des recommandations, des précautions et des restrictions additionnelles non spécifées sur cette étiquette.

TAUX D'APPLICATION :

CONQUEST A
- 567 g/ha
- 1,13 kg (2 sachets solubles) traite 2 hectares

CONQUEST B
- 107 g/ha
- un sachet soluble de 214 g traite 2 hectares

HERBICIDE LIQUIDE ROUNDUP TRANSORB
ou HERBICIDE LIQUIDE ROUNDUP ORIGINAL - 1,25 - 2,5 L/ha

ou l'herbicide liquide Roundup Weathermax avec la technologie Transorb 2
- 0,83 – 1,67 L/ha

Utiliser 100 - 400 L d'eau par ha.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ET DES GRAMINÉES ANNUELLES

Pour la suppression des mauvaises herbes suivantes au stade de germe de la semence ou de plantules émergées (jusqu'à 15 cm) :

Les mauvaises herbes à feuilles larges :
- chénopode blanc
- amarante à racine rouge
- petite herbe à poux (jusqu'à 8 cm)
- abutilon*
- morelle noire de l'Est
- renouée persicaire

Les graminées annuelles :
- sétaire verte

*Certains plants d'abutilon germent plus profondément dans le sol et émergeant tard, ils peuvent donc échapper au traitement.

En plus du contrôle additionnel des mauvaises herbes émergées suivantes (jusqu'à 15 cm) :

Les mauvaises herbes à feuilles larges :
- tabouret des champs
- renouée liseron (avant le stade 3 feuilles)
- moutarde des champs
- vergerette du Canada
- canola spontané (non tolérant au glyphosate)
- ortie royale

Les graminées annuelles :
- sétaire géante
- folle avoine
- orge spontanée
- blé spontané

Pour la suppression des mauvaises herbes énumérées ci-dessus en plus des mauvaises émergées suivantes, utiliser la dose la plus élevée de l'herbicide liquide Roundup Transorb, l'herbicide liquide Roundup original ou l'herbicide liquide Roundup Weathermax avec la technologie Transorb 2:

Les mauvaises herbes à feuilles larges :

petite herbe à poux et renouée liseron (jusqu'à 15 cm de hauteur)
lampourde glouteron
bourse-à-pasteur (jusqu'à 15 cm)
laiteron potager (jusqu'à 15 cm)
pissenlit (< 15 cm)

Les graminées annuelles :

sétaire glauque
échinochloa pied-de-coq
pâturin annuel (jusqu'à 15 cm)
panic d'automne
orge queue d'écureuil (stade plantule à l'épiaison; faibles infestations)
digitaire astringente (jusqu'à 15 cm)
panic millet sauvage
chiendent commun (3-4 feuilles vertes ou plus)

AVERTISSEMENTS

NE PAS appliquer sur les variétés de soya sensibles à la métribuzine, telles que le S240, le Baron, l'Apache, l'AC Brant, l'Eramosa, le Maple Amber, l'IA 1003, le Maple Ridge ou le Bounty. Consultez votre représentant BASF, votre détaillant de produits chimiques ou votre fournisseur de semences pour des renseignements sur la tolérance des variétés de soya à la métribuzine avant l'utilisation d'un mélange en réservoir avec l'herbicide CONQUEST.

NE PAS appliquer aux sols sableux.

NE PAS appliquer aux sols de tourbe.

NE PAS appliquer aux sols de texture fine qui contiennent moins de 2 % de matière organique.

NE PAS appliquer un mélange en réservoir contenant l'herbicide CONQUEST et l'herbicide liquide Roundup Transorb, l'herbicide liquide Roundup original ou l'herbicide liquide Roundup Weathermax avec la technologie Transorb 2 sur des sols grossiers comme application de surface (avant ou après le semis précédant l'émergence de la culture) dans les systèmes de travail réduit ou sans travail du sol.

SEULS le soya, le maïs cultivé, l'orge de printemps, le blé de printemps et le blé d'hiver peuvent être semés au cours de la saison qui suit une application du l'herbicide CONQUEST pour mélange en réservoir. Le blé d'hiver devrait être semé plus de 120 jours après la dernière application de l'herbicide CONQUEST pour mélange en réservoir. Effectuer un essai biologique en plein champ (un essai en bande cultivé jusqu'à la maturité) l'année AVANT de cultiver toute autre culture.

NE PAS abuser de l'herbicide CONQUEST pour mélange en réservoir. Une application surabondante pourrait causer des dommages à la culture surtout si celle-ci subit des agressions de toutes sortes.

Il faut laisser écouler 100 jours après la dernière application de l'herbicide CONQUEST pour mélange en réservoir avant d'entreprendre la récolte du soya.

ATTENTION: NE PAS laisser le bétail brouter les champs traités ni le nourrir de feuillage traité; les études ne sont pas suffisantes pour supporter un tel usage.

NE PAS laisser la pulvérisation dériver et contaminer des cultures autres que celles pulvérisées.

NE PAS appliquer de l'herbicide CONQUEST pour mélange en réservoir ou l'herbicide PURSUIT PLUS D'UNE (1) FOIS dans la saison.

Les traitements en prélevée doivent être activés par l'humidité. Des précipitations humidifiant le sol sur 5 cm de profondeur sont requises dans les sept jours suivant l'application. Si l'humidification n'est pas possible, il faut procéder à un grattage de 5 à 8 cm de profondeur à l'aide d'une herse à roulette ou d'un herse à dents en "S" pour supprimer les mauvaises herbes existantes jusqu'à ce que le sol ait reçu l'humidité adéquate.

On considère que des mauvaises herbes ont échappé au traitement par incorporation en présemis ou en prélevée si on voit apparaître la 2^{e} ou la 3^{e} vraie feuille. On recommande alors un grattage ou l'application d'un herbicide en postlevée. NE PAS travailler la terre en profondeur.

NE PAS appliquer de l'herbicide CONQUEST pour mélange en réservoir ou l'herbicide PURSUIT en traitement d'incorporation en présemis deux années de suite. Laisser écouler au moins 2 ans entre les traitements en présemis en incorporation afin d'éviter une accumulation de résidus dans le sol qui pourraient endommager les cultures subséquentes.

Si la récolte est perdue, seul le soya peut être re-semé l'année même de l'application. Le travail de préparation du sol avant de re-semer ne doit pas excéder 10 cm de profondeur.

NE PAS appliquer de l'herbicide CONQUEST pour mélange en réservoir sur une culture soumise à des agressions de toutes sortes; le dommage à la culture peut en résulter.

L'herbicide CONQUEST pour mélange en réservoir peut entraîner un retard dans la croissance de la culture de soya. Cela est dû à un raccourcissement de la tige entre les noeuds mais ne devrait pas entraîner une baisse du rendement si l'herbicide CONQUEST pour mélange en réservoir a été utilisé conformément aux taux d'application indiqués sur les étiquettes et en suivant les recommandations.

La récolte doit être semée au moins 4 cm sous la surface du sol.

RECOMMANDATION SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'herbicide, CONQUEST pour mélange en réservoir, herbicide à la fois du groupe 2 et du groupe 5. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide CONQUEST pour mélange en réservoir et à d'autres herbicides du groupe 2 et 5. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l’acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l’herbicide CONQUEST pour mélange en réservoir ou les herbicides des mêmes groupes 2 et 5 avec des herbicides appartenant à d’autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.

- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d’un groupe différent, si cet emploi est permis.

- Utiliser les herbicides dans le cadre d’un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d’utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d’intégrer des pratiques de labour (ou d’autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d’autres formes de lutte chimique.

- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l’acquisition d’une résistance.

- Empêcher la propagation à d’autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s’adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

- Pour plus d’information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s’adresser à BASF au 1-877-371-2273.

GROUPE	5	HERBICIDE

L’HERBICIDE CONQUEST A POUR MÉLANGE EN RÉSERVOIR

USAGE AGRICOLE

Contient de la métribuzine

Pour supprimer certaines graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges

GARANTIE : métribuzine 75%

CONTENU NET : 2 x 567 g sachets soluble à l'eau

NO. D'ENREGISTREMENT 24406 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'URGENCE METTANT EN DANGER DES PERSONNES OU DES BIENS, TÉLÉPHONER À FRAIS VIRÉS LE JOUR OU LA NUIT À

1-800-334-7577

ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC

ATTENTION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L’EMPLOI

Bayer CropScience, Inc.
Suite 100
3131-114th Avenue S.E.
Calgary, Alberta
T2Z 3X2

PRÉCAUTIONS

Ce produit est conçu pour une association de l'herbicide CONQUEST B et de l'herbicide CONQUEST dans un mélange en réservoir seulement.

Peut être nocif si avalé ou inhalé. Éviter le contact avec les yeux (porter des lunettes protectrices lors de la manipulation), la peau ou les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Se laver à l'eau chaude et au savon après la manipulation. Laver les vêtements contaminés avec de l'eau et du savon avant de les porter de nouveau.

Ne pas contaminer la nourriture destinée aux humains ou aux animaux. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Ne pas utiliser sur d'autres variétés de culture visant à nourrir les humains ou les animaux à moins qu'elles ne fassent partie des applications autorisées par la présente étiquette. N'utiliser que selon les directives de l'étiquette. Ne pas contaminer les étendues d'eau ni appliquer le produit sur des régions non spécifiées par l'étiquette.

Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer et, le plus tôt possible, bien se laver et enfiler des vêtements propres.

Si le produit pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.

Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes.

Porter un pantalon long, une chemise à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques pendant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les plantes aquatiques et terrestres. **NE PAS** contaminer l'eau d'irrigation, les approvisionnements en eau potable ou les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

La métribuzine possède des caractéristiques qui peuvent résulter en une contamination de la nappe phréatique, en particulier dans les zones où les sols sont perméables (p. ex. les sols sableux) ou la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des zones traitées, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et conditions propices au ruissellement, il y a notamment les pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu ou mal drainé (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou à faible teneur en matières organiques comme l'argile).

Il faut éviter d'épandre ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

Symptômes d'empoisonnement : Ce composant ne cause pas de symptômes particuliers pouvant être diagnostiqués. L'empoisonnement est associé à des difficultés à respirer et à la sédation.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

L'équipement doit être nettoyé à fond afin d'enlever tout résidu pouvant endommager les cultures lors d'une utilisation ultérieure. Vider le réservoir de pulvérisation et disposer du produit dans une région non cultivable à l'écart des réserves d'eau. Rincer le réservoir de pulvérisation et le remplir d'eau à nouveau en y ajoutant cette fois un détergent tout usage au taux de 250 mL par 100 L d'eau. Faire circuler ce mélange dans l'équipement pendant 5 minutes et le pulvériser ensuite. Répéter cette procédure deux fois. Remplir ensuite le réservoir d'eau propre et la faire circuler dans l'équipement pendant 5 minutes pour finalement la pulvériser. Nettoyer à fond les grilles des pompes et des diffuseurs. Faire écouler complètement le mélange de pulvérisation du réservoir et des diffuseurs.

ÉLIMINATION

1. Rendre le contenant vide inutilisable.
2. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

GROUPE	2	HERBICIDE

L’HERBICIDE CONQUEST B POUR MÉLANGE EN RÉSERVOIR

USAGE AGRICOLE

GARANTIE : imazéthapyr 70%

Avertissement, contient l’allergène sulfites

NO. D'ENREGISTREMENT 24407 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 214 g par sachet soluble à l'eau

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT DE L'EMPLOI DE CE PRODUIT
ET METTANT EN DANGER DES PERSONNES OU DES BIENS
TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L’UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
5e étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1

1-877-371-2273

PRÉCAUTIONS

Ce produit est conçu pour une association de l'herbicide CONQUEST A et de l'herbicide CONQUEST dans un mélange en réservoir seulement.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

PEUT ÊTRE NOCIF SI INGÉRÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU.

NE PAS CONTAMINER LES ALIMENTS POUR HUMAINS OU POUR ANIMAUX.

ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU ET LES VÊTEMENTS.

ÉVITER D'INHALER LES VAPEURS OU LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION.

Irrite les yeux.

Peut provoquer une irritation de la peau.

Utiliser dans un endroit bien aéré.

Se protéger de la poussière et des éclaboussures en portant des lunettes protectrices ou un masque anti-poussière et des gants résistants aux produits chimiques au moment des opérations de mélange, de remplissage, l'application et pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement.

Porter une chemise à manche longue et un pantalon long lors de la manipulation du produit.

Ne pas manger, boire ni fumer lors de l'utilisation.

Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de fumer et d'aller aux toilettes.

Prendre une douche immédiatement après le travail.

Entreposer à part tous les vêtements de protection et les laver séparément.

Laver l'équipement de protection (gants, lunettes, masque) à l'eau savonneuse dès qu'ils sont enlevés.

Laver les vêtements à l'eau chaude et au détergent avant de les porter de nouveau.
Porter des vêtements frais lavés tous les jours.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les plantes aquatiques et terrestres. **NE PAS** contaminer l'eau d'irrigation, les approvisionnements en eau potable ou les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais et sec, loin des enfants, des animaux, des produits destinés à la consommation humaine ou animale et des fertilisants. Garder tout produit superflu dans son contenant d'origine bien fermé. Garder au sec en tout temps. Protéger de la pluie. Éviter le gel.

ÉLIMINATION

1. Rendre le contenant vide inutilisable.
2. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

GROUPE	2	5	HERBICIDE

Approved Overpack Label (renewal [2008-4420], November 24, 2006

CONQUEST[MD]
Herbicide pour mélange en réservoir

POUR LES CULTURES DE SOYA

EN VENTE POUR L'UTILISATION DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT

USAGE AGRICOLE

NE PAS VENDRE SÉPARÉMENT LES SACHETS SOLUBLES INDIVIDUELS
CETTE POCHETTE TRAITERA 2 HA.

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT DE L'EMPLOI DE CE PRODUIT
ET METTANT EN DANGER DES PERSONNES OU DES BIENS,
TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

Pour les renseignements concernant cet herbicide pour mélange en réservoir, contacter:

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
5e étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
1-877-371-2273

CET EMBALLAGE CONTIENT :

Herbicide CONQUEST A pour mélange en réservoir:
Bayer CropScience, Inc. 2 x 567 g
Suite 100
3131-114th Avenue S.E.
Calgary, Alberta T2Z 3X2

GARANTIE: Métribuzine 75%
No. D'ENREGISTREMENT 24406 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Herbicide CONQUEST B pour mélange en réservoir:
BASF Canada Inc. 214 g
100 Milverton Drive, 5e étage
Mississauga, Ontario L5R 4H1

GARANTIE : Imazéthapyr 70%
Avertissement, contient l'allergène sulfites
No. D'ENREGISTREMENT 24407 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONQUEST[MD] est une marque déposée de BASF Corporation, utilisée par BASF Canada Inc. en vertu d'une autorisation.

PRÉCAUTIONS POUR L'HERBICIDE CONQUEST POUR MÉLANGE EN RÉSERVOIR

PEUT ÊTRE NOCIF SI INGÉRÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Ne pas ingérer ou inhaler. Utiliser dans un endroit bien aéré seulement.
3. Irrite les yeux. Peut irriter la peau. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
4. Bien se laver les mains à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes. Se doucher immédiatement après le travail.
5. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, un chapeau et des bottes de caoutchouc lors de toute activité. Porter les vêtements mentionnés précédemment, des lunettes protectrices ou un masque facial, des gants résistants aux produits chimiques (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile) et un tablier au moment du mélange/remplissage, de la réparation d'équipement et du nettoyage ou lors de la manipulation du produit.
6. Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer et, le plus tôt possible, bien se laver et enfiler des vêtements propres.
7. Si le produit pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.
8. Entreposer à part tous les vêtements de protection et les laver séparément des vêtements de tous les jours. Laver vos vêtements à l'eau chaude et au détergent avant de les porter de nouveau. Porter des vêtements frais lavés tous les jours.
9. Ne pas contaminer l'eau domestique ou l'eau d'irrigation, les lacs, les ruisseaux ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement et de l'élimination.
10. Ne pas appliquer si on craint l'érosion ou l'écoulement du produit.
11. Ne pas contaminer la nourriture ou les produits de pâture lors de l'entreposage et de l'élimination.
12. Ne pas laisser dériver la pulvérisation vers des plantes adjacentes que l'on ne veut pas éliminer.
13. Ne pas dépasser la dose recommandée sur cette étiquette. Un traitement non uniforme telle une largeur d'application favorisant le recoupement des jets, une vitesse variable du tracteur, la pulvérisation en tournant, etc. peuvent causer des dommages aux cultures et augmenter les risques de dommage aux cultures suivantes. Ne pas employer sur d'autres cultures cultivées pour l'alimentation pour humains ou pour animaux à moins que celles-ci soient spécifiées sur la présente étiquette. Respecter minutieusement les directives.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS POUR L'HERBICIDE CONQUEST POUR MÉLANGE EN RÉSERVOIR

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

L'herbicide de mélange en réservoir CONQUEST doit être expédié et entreposé à part des autres pesticides afin d'éviter la contamination croisée.

Entreposer dans un endroit frais et sec, loin des enfants, des animaux, des produits destinés à la consommation humaine ou animale et des fertilisants. Garder tout produit superflu dans son contenant d'origine bien fermé. Garder au sec en tout temps. Protéger de la pluie. Éviter le gel. Ne pas contaminer l'eau, la nourriture ou les produits de pâture lors de l'entreposage et de l'élimination.

ÉLIMINATION

1. Rendre le contenant vide inutilisable.
2. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Approved French Water-Soluble Pouch Label (renewal [2008-4420]), November 24, 2008

Herbicide CONQUEST A
pour mélange en réservoir

Herbicide en granulés secs 75%

CONTENU NET: 567 g

GARANTIE: métribuzine 75%

NO. D'ENREGISTREMENT 24406
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION

Herbicide CONQUEST B
pour mélange en réservoir

Herbicide en granulés dispersables dans l'eau 70%

CONTENU NET: 214 g

GARANTIE: imazéthapyr 70%
Avertissement, contient l'allergène sulfites

NO. D'ENREGISTREMENT 24407
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION: Irritant pour les yeux